Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de reception de l'AR: 10/04/2025
011-211100060-DE_2025_014-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 08 avril 2025
DE_2025_014

Membres en exercice : 7
Présents :7
Votants: 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention :0

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Date de la convocation: 03/04/2025
huit avril deux mille vingt-cinq 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de JEAN CLAUDE MONTLAUR,

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:
Excusés:
Absents:

Objet: Acceptation du don de la parcelle A725 -

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 1111-11, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de don de la parcelle A725 de M. Jean Claude Montlaur,
CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à posséder ladite parcelle permettant l'accès à la station d'épuration.

APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'accepter de M. Jean Claude Montlaur, la donation au profit de la commune de la parcelle A725 d'une superficie de 745m2, les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation
de cette affaire par devant notaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**